



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère

SEPTEMBRE

**LE 06 SEPTEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 06 septembre 2016, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-09-123

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. PG Solutions Inc. - Séminaire 2016
2. Journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme
3. Hockey mineur - Remboursement d'une partie de la prime pour les non-résidents
4. Entretien pelouse
5. Location d'un espace dans le garage municipal (231, Route de l'École) à monsieur Michel Breault
6. Jeux d'eau

ADOPTÉE

2016-09-124

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
08 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 08 août 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 20 survient la période des demandes de l'assemblée.

Le Comité des Loisirs St-Sylvère dépose une demande de commandite pour le 37<sup>e</sup> Carnaval des Glaces de St-Sylvère. Les élus reportent la décision au mois prochain.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin informe que la rencontre d'automne du Réseau Biblio aura lieu le samedi 22 octobre prochain de 8 h à 16 h.

#### COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin dépose le compte rendu de la rencontre tenue le mardi 30 août 2016.

#### COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- Il y a eu la réfection des trottoirs et la pose d'un drain
- Prochaine rencontre le 12 septembre 2016

#### QUESTIONS FAMILIALES (PFM, MADA)

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne que le Comité PFM (Politique Familiale Municipale) doit être formé. Une lettre d'invitation sera acheminée à l'École Le Rucher, au CPE La Petite École, à la FADOQ St-Sylvère et au Comité des Loisirs St-Sylvère pour solliciter des représentants sur le comité. Un article paraîtra également dans le Journal le pont à cet effet.

#### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault effectue le suivi de la rencontre :

- Programmation des cours offerts
- Des vérifications concernant les services sont à évaluer



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre :

- L'ouverture officielle est reportée au 20 octobre prochain afin de permettre l'attribution d'un nom et la création d'un logo
- Des articles de sports ont été donnés par madame Joanie Houle
- Prochaine rencontre le 04 octobre 2016

### RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette effectue le suivi de la rencontre :

- Projet collecte de feuilles d'automne
- Émilie Charest, représentante pour sensibiliser à la récupération dans les écoles
- Budget 2017 à l'étude
- Prochaine rencontre le 20 septembre 2016

### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- Il y a eu 20 inscriptions pour le camp de jour
- Suggestion de louer un chapiteau pour les Jeudis en chansons l'an prochain
- Les 18 et 19 novembre prochain, il y aura une pièce de théâtre

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- L'installation de la fibre optique est prévue pour juillet 2017 sur le territoire de la MRC de Bécancour
- Début des travaux à Manseau, ensuite Sainte-Gertrude, Saint-Sylvere, Lemieux, Saint-Pierre-Les-Becquets, Deschailions-sur-Saint-Laurent et se terminant par la Ville de Bécancour
- Possibilité que les travaux pour Saint-Sylvere que se réalisent cet automne
- Le contrat a été octroyé à TÉLÉCON
- Prochaine rencontre du Conseil des maires le 14 septembre 2016 à Manseau

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - AOÛT 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en août 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### CORRESPONDANCE – AOÛT 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois d'août 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2016-09-125

### COMPTES D'AOÛT 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois d'août 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 118 364,70 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois d'août 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

2016-09-126

### FÊTE DE L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité de Saint-Sylvere à la fête de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere mandate madame Christiane Rivard pour acheter des friandises et que la Municipalité en défraye les coûts.
2. De demander la présence des pompiers lors de l'activité si possible et d'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement.

ADOPTÉE

2016-09-127

### RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE – RENCONTRE AUTOMNALE

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie nous lance une invitation à la Rencontre d'automne 2016, le samedi 22 octobre 2016, de 8 h à 16 h;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscriptions sont de 25 \$ par participant (dîner inclus);



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser une dépense et le paiement au montant maximum de 50 \$ pour l'inscription de madame Lucie Prince, coordonnatrice de la bibliothèque et madame Chantale Beaudoin, conseillère.
2. D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement.

ADOPTÉE

2016-09-128

**BIBLIOTHÈQUE - ACHAT DE LIVRES**

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice de la bibliothèque madame Lucie Prince désire compléter la série de tome déjà acquise par la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser une dépense et le paiement au montant de 107,70 (taxes en sus) représentant l'achat de six livres pour compléter la série de tome déjà acquise par la bibliothèque.

ADOPTÉE

2016-09-129

**RÈGLEMENT NUMÉRO 280 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

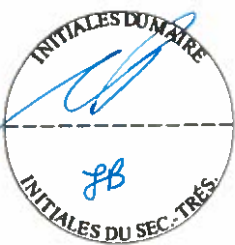
CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Claude Beaudoin lors de la séance ordinaire du 08 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 280 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, tel que soumis.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-09-130

### PG SOLUTIONS INC. - SÉMINAIRE 2016

CONSIDÉRANT que se tiendra en octobre prochain des séminaires offerts par PG Solutions Inc. sur des applications du logiciel comptable;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT :

1. D'autoriser l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au séminaire de Saint-Hyacinthe ou Québec selon la disponibilité.
2. D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2016-09-131

### JOURNÉE DE PARTAGE INTERMUNICIPAL SUR LA PFM EN FORME

CONSIDÉRANT que le Carrefour action municipale et famille organise une journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme le 23 septembre 2016 à Deschambault-Grondines;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme.
2. D'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2016-09-132

### HOCKEY MINEUR - REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PRIME POUR LES NON-RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT que les jeunes de Saint-Sylvère qui s'inscrivent au hockey mineur de Bécancour doivent payer une prime pour non-résidents au montant de 325 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire rembourser une partie de la prime pour non-résident pour les jeunes âgés de 17 ans et moins;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère rembourse 60 % de la prime pour non-résident, sur présentation d'une preuve, à chaque jeune âgé de 17 ans et moins inscrit à une activité pour la saison 2016-2017 jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 \$.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### ENTRETIEN PELOUSE

Monsieur Adrien Pellerin, maire, demande à monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, de donner les informations sur l'entretien des terrains appartenant à la Municipalité.

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, mentionne que cela relève de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que monsieur Michel Breault, inspecteur municipal adjoint relève de l'inspecteur municipal qui lui relève de la directrice générale et secrétaire-trésorière donc celui-ci peut donner les explications.

Monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, mentionne la procédure d'entretien des terrains de la Municipalité. Que parfois la pelouse est faite à chaque semaine ou non selon le besoin et que les tâches de monsieur Michel Breault ne se limitent pas exclusivement à la coupe de la pelouse et précise que cette année il y a un terrain de plus à entretenir suite à l'acquisition du garage municipal. Et que de façon périodique des rencontres ont lieu avec la directrice générale et secrétaire-trésorière pour le suivi général des dossiers voiries.

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, mentionne que sa demande que la pelouse soit faite aux deux semaines faisait suite à des plaintes et le souci du budget étant donné le déficit.

Monsieur Michel Breault, inspecteur municipal adjoint, apporte des précisions sur sa tâche.

Monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, mentionne que les projets de voirie réalisés jusqu'à maintenant respectent les montants budgétés et même qu'ils sont moins élevés.

Madame Johanne Morissette, conseillère, demande d'avoir les feuilles de temps des employés pour consultation et qu'elles soient remises par la suite. La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la masse salariale est publique mais pas individuellement. Des vérifications seront réalisées à cet effet.

### LOCATION D'UN ESPACE DANS LE GARAGE MUNICIPAL (231, ROUTE DE L'ÉCOLE) À MONSIEUR MICHEL BREAUT

Monsieur Adrien Pellerin, maire, fait état du dossier :

- Une première entente est intervenue le 29 mai 2014 (valide 90 jours) entre monsieur Michel Breault et la Municipalité à l'effet que la Municipalité loue à monsieur Michel Breault pour une période de quatre (4) ans un espace dans le garage municipal situé au 231, Route de l'école en contrepartie de la mainlevée totale de ses droits hypothécaires sur l'immeuble;
- Une deuxième entente est intervenue le 07 janvier 2015 avec les mêmes conditions;
- Le notaire a inscrit trois (3) ans dans le projet de résolution;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

- La mainlevée sur les équipements a été accordée par la SADC le 29 octobre 2015 et par le CLD le 10 décembre 2015;
- La machine d'alignement a été vendue le 20 avril 2016.

Après discussion il est entendu de vérifier la date sur le contrat notarié.

Après autorisation, monsieur Michel Breault apporte des précisions concernant le dossier.

Des discussions ont lieu entre les élus et madame Johanne Morissette, conseillère, demande que le sujet soit traité en séance d'étude pour en permettre l'analyse et le suivi et par la suite qu'il soit ramené à une séance du Conseil municipal.

À 21 h 10 la conseillère, madame Caroline Breault quitte son siège.

### JEUX D'EAU

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, remet à chaque membre du Conseil municipal une copie de l'estimée pour l'installation des jeux d'eau de Tessier Recréo-Parc datée du 29 juin 2016, une lettre de madame Mélanie Mailhot, trésorière du Comité des Loisirs St-Sylvère demandant de remettre l'attestation que la contribution financière de la Municipalité n'est pas issue de la Taxe d'accise fédérale sur l'essence et l'attestation que le projet peut être réalisé par le Comité des Loisirs St-Sylvère conformément à la législation applicable et notamment à la Loi sur les compétences municipales ainsi qu'un courriel de madame Julie Lottinville, secrétaire du Comité des Loisirs St-Sylvère daté du 31 août 2016 demandant la remise des dites attestations.

Madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, mentionne qu'un courriel a été acheminé le 31 août 2016 à madame Julie Lottinville lui mentionnant qu'avant de lui remettre lesdites attestations la Municipalité a besoin d'avoir une copie du projet soumis au Ministère incluant les coûts de branchement au réseau pour compléter la demande d'aide financière dans la cadre du Pacte rural ainsi qu'une copie soit du bon de commande ou tout autre document confirmant le respect de la consommation d'eau entre 22 à 25 gallons minutes maximum, avec mention qu'une demande similaire avait été demandée le 04 juillet dernier.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 24 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Monsieur Pierre Béliveau demande si le 8<sup>e</sup> Rang est interdit au trafic lourd. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que des vérifications doivent être effectuées.

À 21 h 26 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 21 h 28 il regagne son siège.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Madame Chantale Beaudoin, conseillère, mentionne la présence d'un gros cône dans la Route de l'École. Monsieur Adrien Pellerin, maire, demande à monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal de donner suite.

Monsieur Michel Leblanc, mentionne que mardi le 09-08-16, il a rencontré au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, madame Céline Girard, directrice par intérim du MAMOT et ainsi que monsieur Dominique Duval, conseiller en gestion municipal. Le but de la rencontre concernait la visite de monsieur Claude Beaudoin, conseiller municipal et ex-maire à son lieu de travail le 13-05-2016 à 9 h 40. Je désirais avoir l'aval et les conseils du Ministère car lors de la visite du conseiller celui-ci me proféra des menaces, fut irrespectueux, usa d'intimidation et j'ai évidemment subi des désagréments professionnels. Sa visite fut enregistrée. Selon le MAMOT afin d'obtenir réparation les avenues possibles peuvent se rendre jusqu'à devant les tribunaux. Mais vu que je ne suis pas un baveux comme le conseiller Beaudoin me traita je demande ici ce soir des excuses sincères et acceptables. Monsieur Adrien Pellerin, maire, demande à monsieur Claude Beaudoin, conseiller, s'il veut répondre. Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, mentionne qu'il est d'accord et qu'il refuse de s'excuser.

Monsieur Michel Leblanc, mentionne que considérant que le conseiller Claude Beaudoin a usé de menaces envers un citoyen, considérant que le conseiller Claude Beaudoin a usé de son poste de notoriété pour faire de l'intimidation envers un citoyen, considérant que le conseiller Claude Beaudoin fait subir des désagréments professionnels à un citoyen, considérant que le conseiller Claude Beaudoin manque de respect envers un citoyen, considérant que ses agissements d'un élu ne sont pas digne de son poste, considérant que la population de Saint-Sylvère mérite beaucoup mieux que cela, je réclame la démission du conseiller Claude Beaudoin. Monsieur Adrien Pellerin, maire, l'informe que pour le moment, il ne peut répondre car des informations sont requises et qu'il donnera suite plus tard. Monsieur Michel Leblanc dépose les documents à la table du Conseil municipal.

Monsieur Raymond Piché, demande si la question est personnelle. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que c'est pour cela que des vérifications sont nécessaires.

Monsieur Roger Faucher, inspecteur municipal, demande s'il est possible de demander à la centrale d'alarme pour la Salle municipale de prolonger le délai pour désarmer le système. Monsieur Adrien Pellerin, maire, l'informe que oui.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Monsieur Claude Beaudoin, conseiller, demande d'expliquer le déficit de 2015. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que plusieurs facteurs sont en causes. Il y eu lors des prévisions budgétaires 2013 concernant un emprunt la prévision de l'intérêt mais pas celui du capital car il était compris dans le surplus. En 2014 et 2015, il y a eu l'appropriation du surplus sans connaître le surplus réel considérant que les états financiers n'étaient pas déposés. En 2014, il y a eu un bris à l'usine d'eau potable, la dépense a été comptabilisé en 2014 et non sur 3 ans selon la méthode choisi. Les frais d'audit pour les états financiers de 2013 et 2014 ont été beaucoup plus élevés que ceux budgétés.

Monsieur Pierre Béliveau mentionne les bénévoles pour le Carnaval et demande s'il y a des gens intéressés. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que les organisateurs du Carnaval pourraient faire l'annonce dans le journal le Pont.

2016-09-133

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 47

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN  
Maire

LYNE BERTRAND  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière